

PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DE LA LIGUE DE NATATION DE LA REUNION
VENDREDI 08 DECEMBRE 2023

➤ **Ouverture de la séance à 18 h 10 à la maison régionale des sports**

M Henri FONTAINE, Président de la Ligue de Natation ouvre la séance.

Appel nominal des clubs

Les clubs représentés :

CLUB	REPRESENTE PAR	VOIX
AQUATIC CLUB DE L'EST	Isabelle MACE	28
ASEC ST PAUL	Laurent BORDIER	875
CAPRICORNE SUD NATATION	Mouaffak BENKHALFALAH	103
CN ST JOSEPH	Michel DESIRE	709
CN POSSESSION	Jean Hugues SAVIGNY	377
CN ST LEU	Jean Patrick BERNET	470
CN TAMPONNAIS	Joel GALLARDO	228
CN ST PIERROIS	Mylène MASSOU	358
LA JEANNE NATATION	Mahdia BENHAMLA	538
CLUB DES NAGEURS PANONNAIS	Frédéric PILLORE	305
LES DAUPHINS ST LOUISIENS	David MAILLOT	257
NATATION CLUB ST ANDRE	Séverine PRUD'HOMME	189
NATATION ST DENIS REUNION	Julie ABEL	792
SUD SAUVAGE NATATION	Guilène FAUBOURG	154
SYNCHRO N'OR	Jean Marc BOUCHUT	204
AQUA-PLAINE 431	Yamina PAYET	-
CLUB AQUATIQUE DE LA POSSESSION	Julien OBERLE	-

➤ **Procès-verbal de l'AGO du 02 décembre 2022 (annexe 1)**

Lecture du procès-verbal de l'assemblée général par la secrétaire générale, Mahdia BENHAMLA.

Vote :

Abstention : asec, cnsj, cnpo, cnt

PV adopté.

➤ **Rapport moral** (*annexe 2*)

Lecture du rapport moral par le président, Henri FONTAINE.

Remarque de JH SAVIGNY du CNPO rejoint par M BENKHALFALLAH du CSN sur le manque de mention concernant l'école de natation pas suffisamment mis en avant.

M DESIRE du cnsj souhaiterait avoir des détails sur les aides envisagées par la ligue pour les déplacements des nageurs aux championnats de France.

Vote :

Abstention : asec, cnsj, cnpo, csn

Rapport moral adopté.

Certains clubs exposent leurs difficultés avec leur municipalité pour l'obtention de créneaux ou encore une fermeture de piscine pour travaux... Des présidents se sentent délaissés par la ligue et aimeraient avoir du soutien.

Une piscine est une gestion lourde pour la mairie, entre l'entretien et les rénovations. Force et de constater que malheureusement les piscines ne sont pas vraiment une priorité pour les collectivités.

Laurent BORDIER de l'Asec souhaiterait que la ligue diffuse l'information du nombre de licenciés aux mairies pour que celles-ci prennent en compte l'information pour que la répartition des créneaux clubs soient plus équitable.

Le bassin mobile a été évoqué comme une éventuelle solution pour les clubs privés de bassin pour fermeture. Cependant, Franck SCHOTT le CTS, explique la complexité d'un bassin mobile, en terme de réglementation, du traitement de l'eau, du gardiennage et de la difficulté de disponibilité du foncier pour ce projet à la Réunion.

Dominique DERVILLIER le vice-président, demande aux clubs en difficulté de se rapprocher de la ligue afin de les accompagner dans leurs démarches auprès des collectivités.

JH SAVIGNY du CNPO déplore le coût onéreux des déplacements des nageurs qualifiés aux championnats de France. Et demande si cela est possible de modifier la réglementation des qualifications ? Non, répond Franck SCHOTT. La ligue et la FFN ne peuvent intervenir, en revanche, il appartient à chaque club selon leur politique interne d'envoyer ou non leurs nageurs en championnats.

Franck SCHOTT rappelle qu'il met en place une formation NFS en janvier 2024 et qu'il y a très peu d'inscription. C'est très dommage, souvent nous mettons en place des actions qui ne se concrétisent pas par manque de mobilisation.

Appel du CTS aux clubs afin de faire remonter leurs besoins en formation.

➤ **Rapport de trésorerie (annexe 3), rapport de l'Expert-comptable (annexe 4) et rapport du Commissaire aux comptes (annexe 5)**

La lecture du rapport de trésorerie est faite par le trésorier, M. IDMONT Samuel.

La ligue cette année présente un bilan positif de 12 381,00€.

Le trésorier remercie l'effort continue des clubs pour la licenciation.

M. Vincent MURAT représentant du cabinet d'expert-comptable « Moustafa IBRAHIM » fait la lecture des comptes arrêtés au 31 aout 2023.

Constat d'une augmentation des licences (59k€ en 2023 contre 55k€ en 2022) et d'une forte diminution des droits d'engagements et de formation soit -21k€.

Vincent MURAT explique que jusqu'à présent, les salaires étaient affectés uniquement dans le poste « fonctionnement » cependant, cela ne reflète pas la réalité car les salariés travaillent sur toutes les actions de la ligue. Cette année, un travail de répartition analytique a été effectué pour une meilleure présentation des charges par action.

M. PATCHEZ, le commissaire aux comptes, explique que la comptabilité analytique est un pilotage essentiel pour une meilleure visibilité.

Bon bilan cette année. Vu le contexte actuel compliqué pour toutes les associations, il faut se satisfaire de ce résultat.

Lecture du rapport par M. Patrick PATCHEZ le commissaire aux comptes qui atteste la sincérité des comptes.

Réactions des clubs à la suite de la présentation des comptes :

-CSN : vu la bonne situation financière, la ligue pourra donc mettre en place des actions cette saison

-CNPO : vu la situation financière très confortable, la ligue pourrait aider davantage les clubs en difficultés.

Le CAC, il faut une gestion dynamique des finances en restant prudent sur les dépenses.

CNSL : Quel serait le besoin minimum de la ligue pour fonctionner sur une année ? Réponse de l'expert-comptable, la ligue aurait besoin d'environ 100 000€ à l'année pour le fonctionnement.

Est-ce que la ligue peut embaucher un agent de terrain pour le développement et l'accompagnement des clubs? Réponse de l'expert-comptable, les bénéfices actuels ne permettent pas une embauche.

Le commissaire aux comptes : A retenir que la ligue est à l'équilibre. Oui pour une opération ponctuelle. Non pour une charge récurrente.

Certification des comptes sans réserve par le commissaire aux comptes.

Les comptes sont adoptés à l'unanimité par l'assemblée.

Présentation du budget prévisionnel par le trésorier (annexe 6).

ASEC : il faudrait prévoir un budget pour l'entretien des plaques.

Remerciement pour la participation de la ligue sur la coupe de France des départements.

Le trésorier annonce que la ligue cette année a prévu d'effectuer un visuel de communication pour les clubs affiliés FFN sous forme de banderoles.

Avec une abstention, le budget prévisionnel est adopté.

➤ **Rapport d'activités**

- Le rapport d'activité en natation course est lu par la référente de natation course, Julie ABEL (*annexe 7*)

Question du CNSL, pourquoi le CAF ligue ne serait plus d'actualité ? Ce projet d'il y a trois ans a été une faillite collective déclare Mahdia la secrétaire générale de la Ligue.

Julie la présidente du NSDR répond que son club est prêt à accueillir des nageurs d'autres clubs souhaitant intégrer le CAF club NSDR.

- Le rapport d'activité en natation artistique (*annexe 8*). Flore ATTYASSE la référente de la discipline, est hors département pour participation aux championnats de France.
- Lecture du rapport des officiels par son référent, Frédéric ARNAUD (*annexe 9*)
Frédéric rappelle que la formation des gestes qui souvent est obligatoire pour les juges.

Fin de l'assemblée générale à 21h50.

La secrétaire générale

Mahdia Benhamla



Le président

Henri Fontaine

